



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20231017-SC23\_10\_10-AR  
Reçu le 17/10/2023  
Publié le 17/10/2023

Sce concours – SC23-10-10

## **ARRETE MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET DU TROISIEME CONCOURS D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE - Session 2023**

*Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, organise, en partenariat avec les Centres de gestion de l'Occitanie,*

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU le décret n°81-313 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

VU le décret n° 2010-1067 du 8 septembre 2010 modifiant le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU le décret n°2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certains dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

**CDGFPT du LOT**

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant le modèle de document retraçant l'expérience professionnelle des candidats à certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

VU l'arrêté n°SC23\_02\_02 portant ouverture du concours interne, externe et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe - Session 2023

Vu l'arrêté n°SC\_23\_08\_06 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours interne, externe et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe - Session 2023

Vu l'arrêté n° SC23-08-08 fixant lieux et horaires de la première épreuve ainsi que la composition du jury et des correcteurs du concours interne, externe et du troisième concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2ème classe - session 2023

VU la charte régionale Occitanie,

VU le règlement des concours et examens professionnels du Centre de Gestion du Lot,

CONSIDERANT l'instruction des pièces complémentaires attendues au plus tard le 11/10/2023.

CONSIDERANT que 15 candidats ont demandé l'annulation de leurs inscriptions, et que 3 candidatures ont été refusées à la suite de la non-présentation des pièces complémentaires attendues.

## ARRETE

### Article 1er : Candidats admis à concourir

La liste des candidats admis à se présenter au concours d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe est de 154 candidats dont les noms suivent (voir liste annexée).

Le nombre de candidats est répartis comme suit :

Concours	EXTERNE	INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
Nombre de poste	30	15	5
<b>Nombre de candidat admis à concourir</b>	<b>92</b>	<b>55</b>	<b>7</b>

La directrice du Centre de Gestion du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame La préfète du Lot au titre du contrôle de la légalité, aux centres de Gestion ayant conventionnés et affiché dans les locaux du CDG46.

*Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 65 73 57 57 ; Fax : 05 65 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.*

*A Pradines, le 12/10/2023*

La présidente du Centre de  
Gestion du Lot,



DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
TERRITORIALE  
DU LOT

**Véronique ARNAUDET**



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20231017-SC23\_10\_10-AR  
Reçu le 17/10/2023  
Publié le 17/10/2023

CONCOURS EXTERNE, INTERNE et TROISIEME CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
– SESSION 2023 (liste annexée à l'arrêté n°SC23-10-10 du 12/10/2023)

Liste des candidats admis à se présenter au concours externe :

Nombre de candidat	Nom	Prénom
1	AGUERA	Marion
2	ALBERT	Marie-Catherine
3	ANDRIEU	Véronique
4	AYMARD	Jennifer
5	BEHAGUE	Gaëlle
6	BERNA	Chloé
7	BERSIA	Élodie
8	BONNELASBALS-BARBÉ	Lucie
9	BONNET	Flavie
10	BRUGEAT	Aurélie
11	BURNENS	Aline
12	CABRERA	Fabienne
13	CALCAGNO	Marina
14	CALERS	Sophie
15	CASAUBON	Nadège
16	CASTROGIOVANNI	Natacha
17	CAT	Virginie
18	CAU	Corinne
19	CHABON	Véronique
20	CHADEBECH	Manon
21	CHALVET	Audrey
22	CHAMBON	Laurie
23	CHEVALLEREAU	Aude
24	CHRIST	Sarah
25	CIERCO	Elodie
26	CLOG	Johany
27	CONJAT	Céline
28	COSTES	Océane
29	COURCHINOUX	Elavagnon
30	COURTOIS	Marlène
31	DELBES	Léa
32	DELBOS	Sandrine
33	DENIGOT	Faustine
34	DJELIL	Tania
35	DUBROUIL	Magalie
36	DUDILLIEU	Séverine
37	DUPONT	Anna
38	GALTIE	Sophie
39	GARCIA	Alexie
40	GAZZINI	Julia
41	GONÇALVES	Joana

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



**CDGFPT du LOT**

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

**AR Prefecture**

046-284600020-20231017-SC23\_10\_10-AR

Reçu le 17/10/2023

Publié le 17/10/2023

42	GUILLOU	Adeline
43	HENRIOT	Jennyfer
44	HORTELANO	Jessie
45	JAUMARD	Luna
46	JOSEPH	Virginie
47	LAFLORENTIE	Pascale
48	LAMACZ	Ludivine
49	LAPLAINE	Céline
50	LEFEUVRE	Marjorie
51	LOPES-MARTINS	Valérie
52	MAQUIABA	Gita
53	MARTIN	Amandine
54	MARTINEZ	Isabelle
55	MARTINEZ	Jessica
56	MARTINEZ	Morgane
57	MATHIEU	Lucie
58	MAURES	Mélanie
59	MOREL BASSOUL	Lucile
60	MOUSSA	Ilham
61	NIGER	Emilie
62	PADER	Amélie
63	PAULUS	Geraldine
64	PIQUERAS SERRANO	Sophie
65	PUECHBERTY	Léa
66	RAYNAL	Émeline
67	RIBEIRO BOGALHEIRO	Marta
68	RICHARD	Emilie
69	RIGAL	Laurence
70	ROBY	Laura
71	ROCHA	Carine
72	ROUMANEIX	Ludivine
73	ROUSSE	Laura
74	SALON	Andréa
75	SCHERIER	Aurelie
76	SCIAUX	Camille
77	SEGHIRI	Melodie
78	SEGOND	Lauryne
79	SERRANO	Marie
80	SGORLON	Cécilia
81	SOURSAC	Océane
82	SUSINI	Bleuette
83	TAILLANDIER	Noemie
84	TEXIER	Anika
85	THIMOTHEE	Caroline
86	TONNELE	Samantha
87	UTRILLA	Marine
88	VACHER	Chloé



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20231017-SC23\_10\_10-AR  
Reçu le 17/10/2023  
Publié le 17/10/2023

89	VALLAUD	Marion
90	VALLÉE	Laetitia
91	VIDIEU	Laure
92	VIGUIER	Barbara

Liste des candidats admis à se présenter au concours interne :

Nombre de candidat	Nom	Prénom
1	ABITABILE	Delphine
2	BACH	Christelle
3	BARGUES	Stéphanie
4	BARTHES	Céline
5	BARTHET	Bernadette
6	BARTHÉLÉMY	Elsa
7	BERTHUIT	Cécile
8	BOHIL	Geraldine
9	BOSDEVEIX	Lucie
10	BOUDARRA	Sana
11	CELLARIO	Lucie
12	CHAUSSADAS	Audrey
13	CHEVALIER	Angelique
14	CONTIE	Camille
15	DE FREITAS FERREIRA	Julie
16	DEFAYE	Christine
17	DELVAS	Nathalie
18	DHERMY	Sophie
19	ECHAOUI	Wafae
20	FEMEL	Blandine
21	FONTAN	Vanesa
22	GENIBRE	Emilie
23	GIBERT	Marie-Anne
24	GOUTAL	Laetitia
25	GREGOIRE	Virginie
26	IRISSOU	Sophie
27	LACIPIERE	Oryane
28	LARCHER	Françoise
29	LEITNER	Agnès
30	LOMBART	Marie
31	LOUCOS	Béatrice
32	LOUIS	Laetitia
33	MAACHOUK	Anissa
34	MAHIEUX	Lucie
35	MAUROU	Véronique
36	MAURY	Aurélie
37	MAZET	Corinne
38	NARDOU	Nathalie
39	PELEGRIN	Magali

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

40	POZVECK	Pauline
41	PRADINAS	Karine
42	RAYGADE	Carole
43	REDIN MAINENTI	Guylene
44	RULOFS	Alexia
45	SACCON	Laetitia
46	SCHMIDT	Laurence
47	SICARD	Laura
48	TAVERNIER	Magaly
49	TEYSSEDRE	Marie
50	THINET	Sandrine
51	THOMARAT	Belinda
52	TISON	Ariane
53	VALETTE	Emilie
54	VERMEULEN	Nora
55	VIAMONT	Patricia

Liste des candidats admis à se présenter au 3ème concours :

Nombre de candidat	Nom	Prénom
1	ALMEIDA	Oriane
2	BERGEAUD	Nadège
3	HUYS	Charlotte
4	MAISTRE	Julie
5	MAURI	Laetitia
6	TAILLEFER	Christine
7	VIDAL	Aurore

La présidente du Centre de Gestion du Lot,



Véronique ARNAUDET